

BON DE COMMANDE

DEMANDE D'ENTRETIEN D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Formulaire à retourner à

Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

8 PLACE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

BP 1625 – 03016 MOULINS CEDEX

Tél : 04-70-48-51-06 / Fax : 04-70-48-54-69

Courriel : spanc@agglo-moulins.fr

Sur notre site internet : www.agglo-moulins.fr

En cas de dossier incomplet ou non signé, votre demande ne pourra pas être traitée
(veuillez-vous rapprocher du SPANC pour toute question)

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION A VIDANGER (à renseigner obligatoirement)

Adresse de l'installation :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale : Section : Numéro :

Type de filière d'assainissement :

<input type="checkbox"/> Filière traditionnelle (filtre à sable, tranché d'épandage...)	<input type="checkbox"/> Filière agréée (microstation, filtre « coco », filtre zéolite...)
---	--

Prétraitements constitutifs de l'installation l'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux Volume en m ³ : <input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Fosse septique Volume en m ³ : <input type="checkbox"/> Ne sais pas	<input type="checkbox"/> Bac à graisse	<input type="checkbox"/> Microstation Volume du décanteur en m ³ : <input type="checkbox"/> Ne sais pas
<input type="checkbox"/> Décolloïdeur séparé de la fosse	<input type="checkbox"/> Poste de relevage	Distance entre le point d'accès en véhicule lourd le plus proche et l'ANC :	Autres

COORDONNEES DU DEMANDEUR (coordonnées de facturation)

Numéro de téléphone obligatoire

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse (si différent de l'installation) :

Code postal : Commune :

Pays : E-mail :

Tél fixe : Tél. portable :

Raison sociale :
Nom commercial :
Forme juridique :
N° SIRET :
Nom du responsable légal :

PRESTATIONS DEMANDÉES

MERCI DE COMPLÉTER LES QUANTITÉS FAISANT L'OBJET DE VOTRE DEMANDE (renseignements obligatoires pour prise en compte de votre demande)

Le détail des prestations est précisé dans les conditions générales en page suivantes.

N° de prestation	Désignation des prestations demandées	Unité	Quantité	Prix unitaire en € HT	Prix unitaire en € TTC	Prix total en € TTC
1.1	Vidange et nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif (fosse septique, toutes eaux, décanteur, microstation y compris si nécessaire et s'ils existent, du préfiltre, du bac à graisse, et du poste de relevage) - Vidange du premier m³	Forfait	1	180,71	198,78	
1.2	Vidange et nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif - Vidange mètre cube supplémentaire	Le m ³		42,52	46,77	
2.1	Vidange et nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif supplémentaire à la même adresse (fosse septique, toutes eaux, décanteur, microstation y compris si nécessaire et s'ils existent, du préfiltre, du bac à graisse, et du poste de relevage) - Vidange du premier m³	Forfait		42,52	46,77	
2.2	Vidange et nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif supplémentaire à la même adresse - Vidange mètre cube supplémentaire	Le m ³		42,52	46,77	
3	Plus-value pour le dégagement de regard	Forfait		33,22	36,54	
4	Plus-value pour une distance d'approche du camion >25 mètres	Forfait par tranche de 10 m		33,22	36,54	
5	Déplacement sans prestation, regards non accessibles, absence de l'usager	Forfait		111,62	122,78	
6	Coût Traitement des matières de vidange à la station d'épuration d'Avermes (le volume total est celui de la fosse, du décanteur ou de la microstation)	Le m ³		15,95	17,54	
Total						

Tarifs applicables au 01/01/2024, taux de TVA en vigueur au moment de la facturation

Si vous ne possédez pas toutes les informations au moment de remplir le bon de commande ou que ces dernières sont incertaines, (exemple : le volume de la fosse ou du décanteur est inconnu ou incertain), le vidangeur se chargera de vous délivrer ces informations à l'issue des opérations de vidange. Ces dernières seront consignées sur un document de relevé des prestations réalisées, contre signé par vos soins, qui servira à Moulins Communauté pour établir la facturation.

Exemple de coût pour l'entretien courant d'une installation comprenant une fosse toutes eaux de 3 m³, un bac à graisse de 500 litres et un filtre à sable qui fonctionne correctement

N°	Prestation	Prix unitaire € HT	Quantité	Montant € HT
1.1	Vidange et nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif - Vidange du premier m ³	180,71	1	180,71
1.2	Vidange et nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif - Vidange mètre cube supplémentaire	42,52	2	85,04
6	Coût Traitement des matières de vidange à la station d'épuration d'Avermes (le volume total est celui de la fosse, du décanteur ou de la microstation)	15,95	3	47,84
Total € H.T				313,59
Total € TTC				344,94

Engagement

Je soussigné(e), demandeur, fait appel à Moulins Communauté pour effectuer l'entretien de mon dispositif d'assainissement non collectif et je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant ci-après.

A, le

Signature du demandeur, précédée de la mention « bon pour accord »

CONDITIONS GENERALES

Si tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif, Moulins Communauté a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.

Si vous souhaitez recourir à cette prestation vous devez passer commande auprès de Moulins Communauté. Le présent document est à compléter et à renvoyer au SPANC de Moulins Communauté à l'adresse ou par mail indiqué en première page. A la suite de cette commande, la société vidangeur mandatée par Moulins Communauté vous contactera, dans un délai de 3 semaines avant la prestation pour vous proposer une date et une heure d'intervention.

Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant. En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain (regards inaccessibles, non localisés...) et ayant fait l'objet d'un déplacement de l'entreprise de vidange, un forfait déplacement sera facturé à l'utilisateur. L'utilisateur a néanmoins la possibilité de se désister dans un délai de 48 heures avant l'intervention. Passé ce délai, le forfait déplacement sera facturé.

Détail des prestations :

- 1-Vidange et nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif :

Cette prestation comprend les opérations de nettoyage, de vidange et de pompage des ouvrages de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisse, préfiltre, microstation et tout autre ouvrage de prétraitement), le curage si nécessaire, des canalisations et des regards de collecte des eaux brutes et de transfert vers l'ouvrage de traitement (aucune intervention ne sera faite dans le cadre de ce marché sur la partie traitement de l'installation), le nettoyage des postes de relevage ou auget le cas échéant, l'amorçage de la remise en eau de la fosse (eau fourni par l'utilisateur), le transport des matières de vidange jusqu'à un site de traitement agréé quel que soit la distance séparant l'installation du site de dépôtage et le dépôtage des matières sur le site de traitement.

- 2-Vidange et nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif supplémentaire à la même adresse :

Le contenu de la prestation est identique à la prestation décrite ci-dessus. Cependant, elle ne concerne que les installations présentes à la même adresse (deux bâtiments assainis par deux installations différentes par exemple) qu'une autre installation vidangée dans le cadre de la prestation décrite ci-dessus.

- 3-Plus-value pour le dégagement de regard :

Ce prix correspond aux travaux de dégagement des regards pour les rendre accessibles, dans la limite d'un recouvrement maximum de 10 centimètres avec du matériaux meuble. Ce prix correspond au dégagement d'un regard.

- 4- Plus-value pour une distance d'approche du camion >25 mètres :

Ce prix par tranche de 10 mètre linéaire supplémentaire s'applique dans le cas où le véhicule d'hydrocurage ne peut pas accéder à moins de 25 mètres de l'ouvrage à pomper.

- 5- Déplacement sans prestation, regards non accessibles absence de l'utilisateur

Ce prix correspond au coût de déplacement sans intervention dans les cas suivants :

- L'utilisateur n'est pas présent et n'a pas prévenu au minimum 12 heures avant la date et l'heure de l'intervention ;
- Aucune intervention n'est possible car les regards de visite sont inaccessibles ou scellés ;
- L'utilisateur refuse l'intervention.

Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées. Pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

Moulins Communauté adressera à l'utilisateur la facture correspondante à la prestation, dont les modalités de règlement sont précisées sur la facture.

Moulins Communauté ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'utilisateur.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée et du Règlement Européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, ainsi que la loi 2018-493 du 20/06/2018, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, ainsi que d'un droit d'opposition, de limitation et d'effacement dans le cadre permis par le RGPD.

Ces données sont utilisées par Moulins Communauté qui s'engage à ne pas les divulguer ou transmettre à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales, sauf aux fins strictement nécessaires au bon exercice de ses compétences et missions. Ces données seront conservées dans un délai de 10 ans après la fin du contrat et/ou prestation(s), puis détruites ou archivées.